

Séance du 27 juillet 2006

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Garantie d'emprunt au PACT-CDHR du Pays Basque pour 420.000 €- Financement CDC en prêt expérimental

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le PACT-CDHR DU PAYS BASQUE sollicite la garantie de la Ville de Bayonne pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 420 000 €(Quatre cent vingt mille euros) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 11 logements situés au 33 Boulevard Jean Jaurès à Bayonne.

Les caractéristiques du prêt de 420 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Taux d'intérêt : Fixe à 3.25 %

Durée : 25 ans

Taux de progressivité des annuités : 0 %

Au cas où le PACT-CDHR DU PAYS BASQUE, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville au PACT-CDHR pour le prêt décrit ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.